

**5eme Journée d'actualité de l'espace de liberté, de sécurité et de justice
« Le droit d'asile et la politique d'immigration de l'Union européenne en
questions »**

« Quelles orientations politiques au plan international et européen »

Faculté de Droit de l'Université de Strasbourg

8 février 2019

Monsieur le Doyen, Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux de pouvoir vous faire une présentation sur le Pacte mondial pour les réfugiés qui a été adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 17 Décembre 2018. Il n'y a eu que deux votes contre, la Hongrie et les Etats Unis d'Amérique et trois pays se sont abstenus, la République Dominicaine, l'Erythrée et la Libye.

Mais comment en sommes-nous arrivés là et pour quelles raisons ?

Il faut remonter à deux années plus tôt. La Déclaration de New York du 19 Septembre 2016 pour les Réfugiés et les Migrants avait alors été adopté à l'unanimité des 193 Etats membres des Nations Unies. Cette déclaration réaffirmait l'importance du régime international applicable aux réfugiés et comportait un vaste éventail d'engagements pris par les États membres à renforcer et à améliorer les mécanismes de protection des personnes qui se déplacent.

1

En adoptant la Déclaration de New York, les États Membres exprimaient leur profonde solidarité avec toutes les personnes qui ont été contraintes de fuir et réaffirmaient leur obligation de respecter pleinement les droits fondamentaux des réfugiés et des migrants. Ce faisant, ils ont convenu que la protection des réfugiés est une responsabilité internationale partagée qui doit être assumée de manière plus équitable et prévisible.

Ils ont également promis un soutien important aux pays touchés par des déplacements massifs de réfugiés et de migrants. Finalement ils ont convenu des éléments fondamentaux d'un Cadre d'action global pour les réfugiés et décidé d'œuvrer en vue de l'adoption d'un pacte mondial sur les réfugiés et d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

La Déclaration de New York a donc également défini les éléments clés d'un Cadre d'Action Global pour les Réfugiés, (en anglais le Comprehensive Refugee Response Framework ou CRRF) devant être appliqué aux mouvements massifs de réfugiés et aux situations de réfugiés qui durent depuis parfois des dizaines d'années.

Le Cadre d'Action Global qui est mis en œuvre actuellement dans 15 pays (en Afghanistan, au Belize, au Tchad, au Costa Rica, à Djibouti, en Ethiopie, au Guatemala, au Honduras, au Kenya, au Mexique, au Panama, au Rwanda, en Somalie, en Uganda et Zambie) a mis l'accent sur l'importance d'aider les pays et les communautés qui accueillent un grand nombre de réfugiés, d'assurer la participation des acteurs du développement à un stade précoce, et d'élaborer une approche des réponses en faveur des réfugiés qui engage l'ensemble de la société.

Ses objectifs majeurs ont été élaborés afin d'alléger les pressions exercées sur les pays d'accueil; d'accroître l'autonomie des réfugiés; d'élargir l'accès à des solutions faisant appel à des pays tiers et d'aider à créer dans les pays d'origine les conditions nécessaires au retour des réfugiés dans la sécurité et la dignité retrouvée.

2

Et c'est le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés qui a été chargé de conduire pendant plus de dix-huit mois des consultations extensives avec les Etats membres, des organisation internationales telles que le Conseil de l'Europe, des experts, des membres du secteur privé, des représentants de la société civile, des représentants d'obédience religieuses diverses et des réfugiés afin de forger une réponse mondiale robuste et plus équitable pour aider les réfugiés.

Et effet, le monde compte aujourd'hui plus 71,4 millions de personnes forcées de fuir, dont 24 millions de réfugiés. C'est le nombre le plus élevé de personnes déplacés que le monde n'ait jamais connu. La grande majorité d'entre eux, plus de 90% sont accueillis et ont trouvé refuge dans des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, à proximité des pays ravagés par les conflits qu'ils ont fuis. La présence importante de réfugiés est souvent supportée par des pays qui ont le moins de ressources pour ce faire.

Le Bangladesh, l'année dernière, recevant presque un million de réfugiés Rohingas venant du Myanmar voisin en est un exemple frappant. La

Représentante Spéciale du HCR, l'actrice américaine Angelina Jolie, a d'ailleurs été cette semaine au Bangladesh et elle a appelé la communauté internationale à aider les réfugiés et la population bangladaise affectée par ces arrivés massives.

Le pacte vise donc à partager cette responsabilité de manière plus équitable et à renforcer concrètement la réponse internationale aux importantes situations de réfugiés, en élargissant la base de soutien aux réfugiés et aux communautés qui les accueillent.

En effet, ce sont d'innombrables communautés locales à travers le monde, souvent dans des zones reculées et frontalières qui continuent d'offrir aide et secours aux réfugiés, souvent avec le peu de moyen dont ils disposent. Ces communautés d'accueil, malgré les difficultés existantes sont motivées par la compassion et les valeurs d'humanité, bien loin de l'attention des médias et des agitations politiciennes.

Bien qu'il ne soit pas contraignant, ce pacte représente l'ambition et la volonté de la communauté internationale de faire évoluer la réponse aux situations de réfugiés à l'échelle mondiale à l'aide d'un plan d'action pour assurer que les réfugiés et les communautés qui les accueillent puisse compter sur un soutien ferme et opportun. Il se rajoute et renforce la Convention de 1951 et son Protocole de 1967 sur le Statut des réfugiés, le droit humanitaire et les droits de l'homme. En fait, c'est sa nature non contraignante basé sur le principe de solidarité exprimé par les Etats membres eux-mêmes qui l'ont discuté et adopté qui devrait en rendre la mise en œuvre plus aisée.

3

Ce pacte mondial indique donc les lignes directrices pour assurer une réponse compréhensive au déplacement des populations réfugiés et un programme d'action pour opérationnaliser cette réponse d'une façon systématique et durable.

Il contient des éléments qui sont directement du ressort du UNHCR dans son travail au quotidien, comme la prise en compte des besoins spécifiques des réfugiés, de la préparation de plans de contingence ainsi que l'éducation et la santé. Il fait intervenir également les autorités nationales et locales des Etats membres, les organisations internationales et régionales, les partenaires pour le développement durable, la société civile, le secteur privé et les universités ainsi

que naturellement les premiers intéressés, les réfugiés eux-mêmes et les populations qui les reçoivent en leur sein.

Le pacte vise donc à trouver des réponses concrètes aux besoins des réfugiés et des populations qui les reçoivent, par le biais de l'investissement financiers des Etats mais également du secteur privé pour améliorer et créer de nouvelles infrastructures et des services qui puissent bénéficier aux deux communautés, que cela soit dans le domaine de la santé ou de l'éducation.

Depuis, certains projets bénéficiant à la fois aux réfugiés et à la population locale ont déjà vu le jour. C'est le cas dans le nord-ouest de la Zambie où la présence de 13,000 réfugiés Congolais a contribué à la création d'une infrastructure médicale et d'écoles où la population locale de plus de 5000 habitants y a désormais accès. Ces projets ont été financés par UNICEF et l'ONG Save the Children alors que le personnel médical et enseignant est financé par l'Etat Zambien.

Le pacte vise également à promouvoir toutes les initiatives qui amèneraient les réfugiés rapidement à l'autosuffisance.

Suivant cette logique promu par le Pacte, l'Ethiopie, le 18 janvier de cette année, a pris la décision de promulguer une loi qui autorise presque un million de réfugiés à pouvoir quitter les 20 camps où ils étaient jusqu'alors confinés. Ils ont désormais la liberté de mouvement sur tout le territoire éthiopien et la possibilité d'accéder à l'éducation, à la documentation, au système financier et au travail.

4

Le gouvernement Djiboutien pour sa part autorise également aujourd'hui les réfugiés à chercher du travail et les autorités du Guatemala permettent maintenant aux réfugiés de bénéficier des services de l'Etat pour la recherche d'un emploi.

Le pacte appelle également à prendre en compte et remédier à l'impact environnemental que représente la réception de milliers ou de centaines de milliers de réfugiés en zone rurale.

Le pacte encourage aussi les Etats à envisager plus d'opportunités pour les solutions durables, particulièrement par le biais de la réinstallation depuis le pays d'asile vers un pays tiers. A l'heure présente, 35 pays offrent environ 80,000 places de réinstallation à des réfugiés. Mais avec les besoins de réinstallation

estimés par le HCR à 1,4 million de réfugiés, il est essentiel de pouvoir envisager d'autres alternatives à la réinstallation classique.

Ainsi, de nouveaux modèles de réinstallation peuvent être mis en place, par exemple via le regroupement familial, des bourses d'études pour les étudiants ou des visas humanitaires. Les possibilités de parrainage (sponsorship) privé ou communautaire sont également encouragés. Toutes ces mesures permettront aux réfugiés qui en ont le plus besoin de voyager en sécurité vers des pays tiers.

Enfin, la possibilité d'un retour volontaire dans la sécurité et dans la dignité vers le pays d'origine, si les conditions nécessaires sont réunies, demeure cependant la solution préférée dans la majorité des situations de réfugiés.

Une revue de l'évolution et de la mise en application de ce pacte sera fait par le biais d'un Forum Mondial pour les Réfugiés qui aura lieu tous les quatre ans. Les Etats devront y présenter ce qu'ils auront fait ainsi que leur engagements dans les domaines possibles suivants : des outils de financement, mise en œuvres de politiques en faveur des réfugiés ; changement de législation ou quotas de réinstallation et des partages de données.

Le premier Forum Mondial pour les Réfugiés se tiendra à la fin de cette année, les 17 et 18 décembre, à Genève. Naturellement, à ce forum, ayant lieu seulement une année après l'adoption du Pacte Mondial pour les réfugiés, l'attente y est surtout que les Etats auront l'opportunité de présenter leur engagement pour les quatre années suivantes.

Ces engagements pourront être guidés par le paragraphe III.B du Pacte Mondial qui traite des « Domaines ayant besoin d'assistance » tels que l'enregistrement des réfugiés et la provision de documentation, l'éducation, les besoins spécifiques des enfants et des adolescents, de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de la prévention de l'apatridie, de la favorisation de la coexistence pacifique entre les communautés ou bien de modèles pour une intégration locale.

Cependant, comme le Pacte Mondial pour les réfugiés a été élaboré non seulement par les Etats mais également par toutes les parties prenantes, celles-ci seront également conviées à y participer.

En effet, au bout du compte, ce ne sont pas seulement les Etats qui doivent trouver des solutions qui aideront à résoudre les problèmes des réfugiés mais

c'est l'engagement de tous, l'engagement de chacun d'entre nous. Et c'est cette humanité et solidarité partagée qui fera que ce Pacte Mondial pour les Réfugiés sera un succès.

Je vous remercie,